

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 37 (1991)
Heft: 26-27

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En bref...

- **Le Conseil des Etats s'est donné un nouveau président.** Arthur Hänsenberger, radical bernois, succède à Max Affolter, décédé le 8 mars. Il a été élu par 39 voix sur 40 bulletins valables.
- **Le Conseil National s'est rallié aux propositions des Etats concernant la loi sur l'aide aux universités :** les subventions pour les logements étudiants seront augmentées et la possibilité d'octroyer des crédits extraordinaires pour des projets d'importance nationale en sont les principales innovations.
- **Sauvegarde de la culture et des langues :** lors de la même séance du 14 mars, le Conseil National a accepté d'augmenter de 25 % les subventions accordées annuellement aux cantons du Tessin et des Grisons au titre de la sauvegarde de la culture et des langues. La contribution fédérale passe ainsi de 3,75 millions de frs.s. pour les Grisons et à 2,5 millions de frs.s. pour le Tessin (les cantons recevaient respectivement jusque là 3 et 2 millions de frs.s.).
- **Immunité :** Le Conseil National a levé en partie l'immunité parlementaire de Jean Ziegler qui devrait comparaître devant la justice genevoise suite à la plainte en diffamation de Nessim Gaon.
- **Pollueurs payants :** Le Conseil Fédéral crée une taxe aux kilomètres parcourus par les voitures.
- **Tribunal Fédéral :** Il s'est prononcé en faveur du laufon en déclarant valable le vote de 1989, donnant ainsi tort au Grand Conseil bernois. Le lauffannais pourra se rattacher à Bâle-Campagne.
- **Le Conseil Fédéral est favorable à la constitution d'un corps de "casques bleus" suisses au service de l'ONU.** Un message sera adressé au Parlement l'année prochaine et le premier contingent pourrait être mis sur pied en 1994. Ces "soldats au service de la paix" seraient équipés d'une arme personnelle purement défensive. L'engagement dans les casques bleus serait réservé à ceux

qui auraient fait une école de recrue et seraient volontaires, pour une durée de quelque six mois, pouvant être déduits du temps consacré au service militaire obligatoire.

■ **Armement :** le Conseil Fédéral a approuvé le programme d'armement 91, d'un montant total de 1770 millions de frs.s. Il comprend notamment un équipement de protection contre les armes chimiques. Le nouvel avion de combat n'y figure pas, l'évaluation n'est toujours pas terminée.

■ **Eckmann :** Le Conseil Fédéral a nommé Daniel Eckmann, actuellement chef du service de presse de la Télévision allemande, chef de l'information du Département Militaire Fédéral.

■ **CSCE :** Deux représentants de la Suisse à la réunion d'experts de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) sur les minorités nationales, qui se tiendra en juillet à Genève, viennent d'être désignés par le Conseil Fédéral. L'ambassadeur Franz Birrer (ambassadeur en ex-RDA de 87 à 90) sera le secrétaire exécutif de la réunion, tandis que l'ambassadeur Jean-Pierre Ritter sera le chef de la délégation suisse.

■ **Un nouveau Monsieur Fiches :** Le juge bernois Pierre Schrade devient le nouveau médiateur au Ministère public de la Confédération pour les fiches de la police fédérale, en remplacement d'Arthur Hoefliger.

■ **Vaches folles :** L'utilisation du cerveau, de la moelle épinière, du thymus, des amygdales, de la rate, des autres tissus lymphatiques et des boyaux bovins est interdite pour la fabrication de médicaments à usage humain, a indiqué l'Office intercantonal de contrôle des médicaments (OICM). Les entreprises concernées devront prouver que les médicaments sont pratiquement sans danger avant de les mettre sur le marché.

Tribunal Fédéral surchargé

Le Tribunal Fédéral est surchargé. Le volume des affaires enregistré en 1990 a augmenté de 8 % par rapport à 1989, année où il avait déjà connu une hausse de près de 10 %. Selon le rapport de gestion du TF, le nombre de dossiers pendants à la fin de l'année était supérieur à 2000, soit une hausse de 23%. A l'heure actuelle, on examine la possibilité d'aider le TF à surmonter cette crise. Ce projet prévoit un développement des autorités judiciaires inférieures en matière de juridiction administrative à l'échelon fédéral et cantonal. La Confédération crée de nouvelles commissions spéciales de recours et les cantons peuvent en faire de même. La règle selon laquelle le tribunal siège à trois juges est généralisée, sauf pour des causes très importantes. La procédure simplifiée, sans délibération publique, est applicable désormais dans toutes les sections du Tribunal Fédéral. Les TF peuvent statuer par voie de circulation en cas d'unanimité et lorsqu'aucun juge ne demande une audience en délibération. Avec le consentement des parties et de l'autorité inférieure, les tribunaux peuvent renoncer à motiver leurs arrêts par écrit. Le citoyen ne pourra désormais que rarement s'adresser directement par voie d'action au Tribunal Fédéral en matière administrative. Ses prétentions doivent faire l'objet d'une décision de l'autorité fédérale ou cantonale. Mais la décision reste attaquable en dernière instance par un recours de droit administratif. Si le Conseil Fédéral renonce à demander une augmentation du nombre des juges à plein temps, il propose de porter de 15 à 30 le nombre des juges suppléants extraordinaires et de ne pas limiter leur engagement dans le temps. Les juges pourront avoir des assistants. Enfin, le projet apporte une série d'améliorations à la protection juridique du citoyen. En font partie diverses adaptations de lois fédérales à la Convention

Européenne des Droits de l'Homme. De plus, les dispositions relatives à la forme des mémoires et à la langue de la procédure sont assouplies au bénéfice des requérants.

Votations du 2 juin

Deux projets seront soumis à la votation fédérale le 2 juin prochain, concernant pour l'un le nouveau régime des finances fédérales, pour l'autre le statut des objecteurs de conscience (projet d'ordonnance "Barras"). D'ores et déjà, le projet du nouveau régime financier soulève nombre contestations. Selon le Comité suisse contre le nouveau régime des finances fédérales (qui réunit une cinquantaine de parlementaires issus des partis bourgeois), ce nouveau régime va entraîner à moyen terme une augmentation des recettes fédérales de 620 millions de frs.s.. Une augmentation de la part étatique mal venue au moment où les charges fiscales suisses, en comparaison avec les pays voisins, ne cessent d'augmenter, ont relevé les opposants. Le projet n'est pas non plus "eurocompatible", le système fiscal suisse accordant trop de poids aux impôts directs par rapport aux impôts indirects. Enfin, si l'impôt fédéral direct est fixé définitivement dans la Constitution, les Suisses ne pourront plus intervenir directement dans les finances fédérales. Outre ce Comité de parlementaires, l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie (Vorort), l'Union Suisse des arts et métiers (USAM), les assureurs privés et la Fédération Suisse des cafetiers, restaurateurs et des hôteliers se sont également déclarés contre ce projet qui, estime le Parti Socialiste Suisse (qui lui, ainsi que l'Union Syndicale Suisse, soutient le projet) risque fort d'échouer.

L'actualité suisse dans
Le Messenger Suisse

Oscars 1991 : la Suisse à l'honneur

Trois prix ont été remis à des Suisses lors de la 63ème remise des Oscars, à Los Angeles. L'oscar du meilleur film étranger au film " Voyage de l'espoir " de Xavier Koller, le "Gordon Sawyer Award" à l'inventeur et industriel Stefan Kudelski pour son invention de l'appareil "Nagra", premier enregistreur automatique portable, enfin l'oscar du meilleur documentaire à Arthur Cohn. Primé au dernier festival de Locarno. Le film de Xavier Koller retrace l'odyssée de Mehmet Ali et de sa famille, de pauvres paysans de l'Est de la Turquie venus tenter leur chance dans le "paradis suisse". L'oeuvre est basée sur un fait divers réel, la mort de froid d'un petit garçon turc il y a deux ans, alors que des immigrants tentaient de passer clandestinement par les Alpes suisses. Auteur de deux longs métrages ("Hannibal", 1972, et "Der schwarze Tanner", 1986), Xavier Koller, 47 ans, dénonce par la simple force des images l'inhumanité des passeurs clandestins unique-

ment préoccupés par l'argent et celle de gardes frontières bureaucratiques qui traquent les demandeurs d'asile. Mais Koller explique qu'il n'a pas voulu faire de film politique. Il a ainsi gommé l'origine kurde de ses personnages, ce qu'on lui a reproché. Le film, dont presque tous les interprètes sont turcs, vient de sortir sur les écrans en Turquie.

Relations diplomatiques

Visite du Premier ministre français Michel Rocard le 26 mars dernier, accompagné de trois ministres, dont Pierre Joxe, ministre de la Défense, pour s'entretenir avec les Conseillers Fédéraux de la situation internationale, des conséquences de la guerre du Golfe, des négociations sur l'Espace Economique Européen, du trafic de transit et des projets de liaisons TGV en Suisse, dont la ligne Mâcon-Genève. Michel Rocard, lors d'une conférence de presse, a insisté sur la mise au point d'un traité EEE le plus substantiel possible. La Suisse ne doit toutefois espérer ni mécanisme de co-décision, ni comités tech-

Vote par correspondance des Suisses de l'étranger : ce n'est pas encore pour cette année

Les Suisses de l'étranger ne pourront pas encore participer par correspondance aux votations et élections fédérales en 1991. Le Conseiller Fédéral René Felber avait pourtant laissé entendre, lors de l'adoption de la loi révisée sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, à la session de printemps des Chambres Fédérales, que la "Cinquième Suisse" pourrait voter et élire par correspondance dès cet automne. En fait, la loi ne pourra entrer en vigueur que le 1er janvier 1992 : le calendrier politique et les préparatifs administratifs surtout ne permettent pas de faire avancer la procédure plus rapidement. Les deux Chambres fédérales ont adopté la loi le 22 mars et le délai référendaire expire le 8 juillet. Le Conseil Fédéral ne publiera donc l'ordonnance d'exécution qu'après sa pause estivale. D'autre part, les cantons doivent adapter leurs lois cantonales - soumises elles aussi dans certains cas au référendum facultatif. Il faudra donc que les Suisses vivant à l'étranger attendent 1992 pour pouvoir voter...à condition qu'ils se soient inscrits au préalable (attention : il leur faudra confirmer leur désir d'exercer leurs droits politiques...tous les quatre ans. Une retouche apportée par le Conseil National à la version du Conseil des Etats qui proposait une réinscription tous les deux ans).

niques à 19. Les pays de l'Association de Libre Echange (ALE) seront uniquement consultés, a souligné Elizabeth Guigou, ministre déléguée aux Affaires Européennes. M. Rocard a d'autre part expliqué que la liaison ferroviaire Paris-Genève, le tronçon Mâcon-Genève en particulier, devrait être financé par la Suisse, au vu des nombreuses demandes de raccordement au réseau TGV français. La France entend par ailleurs soutenir la position suisse sur le transit routier et son refus d'un corridor pour les camions de 40 tonnes à travers la Suisse : les deux pays ont les mêmes priorités dans le domaine du trafic routier et de la protection de l'environnement. Il a été évidemment de nouveau question du Mirage 2000-5 proposé à l'armée suisse : les militaires suisses ayant avancé, les militaires suisses ayant depuis longtemps montré leur préférence pour le F-18 américain.

700ème

Pour marquer le 700ème anniversaire de la Confédération, celle-ci et les cantons ont offert chacun une oeuvre au Musée Suisse du Vitrail, à Romont (FR). Ces 27 cadeaux font l'objet d'une exposition, qui durera jusqu'au 3 novembre prochain. Les donateurs pensent ainsi avoir rejoint une tradition suisse : la donation de vitraux pour marquer un événement historique.

Groupe d'étude sur la neutralité suisse

A la demande du Conseil Fédéral, le Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) a chargé un groupe d'étude, présidé par l'ambassadeur Mathias Kraft, de procéder à une analyse détaillée des problèmes que soulève, dans le contexte nouveau, la politique de neutralité de la Suisse. René Felber, chef du DFAE, attend le rapport de ce

groupe de 16 personnes vers la fin de l'année. Il chargera ensuite un groupe de travail interdépartemental de faire des propositions au Conseil Fédéral, vers l'été 92. Le réexamen de la politique de neutralité de la Suisse a été demandé tant par des parlementaires que dans les médias pendant la crise du Golfe, qui a posé à la Suisse la question de participation aux sanctions de l'ONU et du survol de son territoire. Ce sera un des points à examiner : y a-t-il contradiction entre neutralité et solidarité ? Mais les bouleversements politiques en Europe orientale, venant s'ajouter au processus d'intégrations en Europe occidentale, ainsi qu'aux démarches de la (CSCE), sont autant de défis à la neutralité. Les problèmes qu'un abandon ou d'une modification de la politique de neutralité poseraient au Comité International de la Croix-Rouge CICR seront également examinés. Il n'est par contre pas question de modifier l'accord de la Haye de 1907 sur la neutralité : les bases juridiques sont assez souples.

Bientôt un Parlement semi-professionnel ?

Selon la Commission du Conseil National "Réforme du Parlement", les parlementaires fédéraux devraient recevoir à l'avenir un forfait annuel d'environ 100.000 frs.s., soit la moitié d'un salaire de haut fonctionnaire, à la place de l'actuelle indemnité de présence : le pas vers un parlement semi-professionnel serait ainsi accompli. Actuellement, chaque parlementaire reçoit 300 frs.s. par journée de session, plus une indemnité annuelle de base. Selon la Commission du Conseil National, ce système conduit

parfois à des travaux de commission "inefficaces". Il faudrait également que chaque parlementaire ait droit à un collaborateur personnel. Par ailleurs, la Commission souhaite une extension du Palais Fédéral : une étude, dont est chargé Mario Botta, devra établir la possibilité d'une nouvelle construction au sud du Palais Fédéral. Ces réformes devraient être discutées en partie lors de la prochaine session de juin par le Conseil National et en automne par le Conseil des Etats.

"Limes"

La décision, annoncée le 13 février dernier, d'engager l'armée à la frontière schaffhouseise, pour enrayer les entrées illégales en Suisse de réfugiés, a provoqué un certain nombre de protestations. Baptisé "Limes", l'exercice contesté engageait une centaine de Grisons, d'une compagnie d'infanterie de montagne, durant une semaine dès le 18 mars dernier. Manifestations dès le premier jour de l'exercice, manifestation à Bâle également le 23 mars, rien n'y fit, pas même la colère des policiers de la Fédération Suisse des Fonctionnaires (FSFP), regroupant 17.000 fonctionnaires pour qui engager des soldats-citoyens aux frontières est lourd de conséquences. Des soldats "qui ne sont pas préparés à ces tâches et seront soumis aux contraintes du devoir et aux révoltes du coeur", estime la FSFP.

Le calme des Schaffhouseis est perturbé par l'exercice "Limes".



Photo - ONST

Politique de transport

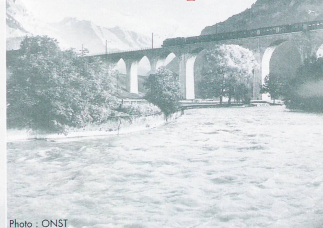


Photo - ONST

■ Transit ferroviaire alpin en question au Conseil National : Le Conseil National accepte le projet de nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA). Quatre propositions de renvoi du projet au Conseil Fédéral ont ainsi été balayées. Le transit ferroviaire alpin doit toutefois servir aussi les intérêts suisses. "Le chantier du siècle" a donc été accepté, après 19 heures de débat, par le Conseil National. Par contre, le projet de l'embranchement "romand" à la sortie valaisanne de la ligne de base du Lötschberg a été refusé. Le crédit global de 14 milliards de frs.s. a lui été accepté. Le projet doit encore passer devant le Conseil des Etats.

■ Valaisans déçus : Le Conseil National a choisi pour la nouvelle ligne ferroviaire du Lötschberg le tracé qui doit relier la région Frutigen/Heustich, dans l'Oberland bernois et non celle de Rarogne/Steg/Stampel, en Valais. Les Valaisans et de larges milieux romands proposent de créer un double portail valaisan, à Mundbach, pour le raccordement avec l'Italie, par le Simplon, et près de Rarogne, pour assurer une liaison avec le Valais central et la Suisse romande. Jugé trop coûteux, le projet n'a pas abouti. Si l'intégration du Lötschberg au projet NLFA n'allait pas de soi pour nombre de députés, le principe de la construction de l'autre volet des NLFA, le tunnel ferroviaire du Gothard, qui doit relier Erstfeld/Silenen (UR) à Bodio (une cinquantaine de kilomètres) n'a en revanche pas été contesté.

■ Un "sucre" pour les oubliés : Le Conseil National a adopté, pour contenter la Suisse romande et la Suisse orientale, deux articles prévoyant de "promouvoir" l'intégration de ces deux régions au réseau

européen à haute performance. Cette intégration passe par la construction, la modernisation du tronçon Genève-Mâcon et le raccordement de Bâle pour la Suisse romande. Les liaisons avec l'Italie et la France doivent en outre être améliorées. Pour tenir compte des revendications écologistes, le Conseil National a accepté d'inscrire l'abaissement de la pollution parmi les objectifs du transit ferroviaire alpin. Il a également accepté que des mesures concrètes, dites "d'appoint", soient mises en place pour permettre le passage de la route au rail du trafic des marchandises. En outre, a été accepté le principe de soumissions en libre concurrence, ouvertes aux entrepreneurs étrangers, pour la planification et la réalisation des travaux. Lors des récentes discussions entre Berne et Bruxelles sur le transit alpin, il a été proposé par les Douze un système de "points écologiques". Ce système prévoit d'introduire en Suisse (l'Autriche a d'ores et déjà accepté ce système) un "plafonnement" de transit, non plus en termes de tonnage (donc plus de limitation à 28 tonnes), ou de nombre de camions, mais en terme de pollution engendrée par les poids-lourds. Adolf Ogi fit remarquer, lors d'une réunion avec les Douze à Bruxelles fin mars, qu'un tel concept ferait lever la limite de poids de 28 tonnes que la Suisse impose aux camions circulant sur son territoire. Agitant la menace d'un référendum qui

n'aurait, selon lui, aucune chance d'être accepté, M. Ogi a invité les Douze à réfléchir sur le risque d'un refus du peuple suisse qui pourrait être interprété comme un "non vis-à-vis de l'Europe". De même, Adolf Ogi a catégoriquement rejeté la demande des Douze d'ouvrir un corridor routier provisoire pour les 40 tonnes, estimant que la Suisse avait fait preuve de suffisamment de souplesse dans les négociations sur l'Espace Economique Européen. En Suisse même, la réaction ne s'est pas faite attendre : les quatre partis gouvernementaux se sont fermement opposés à ce compromis de "points écologiques" proposé par les Douze : pas question de laisser circuler des 40 tonnes en Suisse.

■ La politique des transports jusqu'en 2010 selon Adolf Ogi : Voici comment, selon Adolf Ogi, Conseiller Fédéral, la politique suisse des transports devrait s'articuler : Quatre directions : - Rail + Bus 2000 - Nouvelles lignes ferroviaires alpines (Lötschberg & Gothard) et corridor de trafic combiné (intermédiaire) - Achèvement du réseau des routes nationales - Amélioration du trafic urbain. Les quatre principes : Libre choix du moyen de transport - Gestion de la croissance "à notre façon", c'est-à-dire par le rail, aussi souvent que possible - Priorité aux transports publics. La Suisse est un terrain d'essai pour le trafic combiné. Les trois étapes - D'ici 1994-1995, étouffement de l'offre de trafic combiné pour passer d'une capacité de 160.000 places par année à 470.000 - D'ici 2000-2005, réalisation du programme Rail + Bus 2000 - D'ici 2000-2005, réalisation du tunnel de base du Lötschberg, et, d'ici 2010-2015, réalisation du tunnel de base du Gothard.